



MONTÉLÉGER

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mai à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de MONTÉLÉGER (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Chopard, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 16
votants : 17

Date de convocation du conseil municipal : 22 mai 2026.

Présents : Mme S. Mollard, M. M. Gendron, Mme F. Cuoq, M. J.M. Vergnes, Mme L. Grand, M. F. Augé-Courtoi, Mme A. Blache, M. B. Mayaud, Mme A. Cotte, M. P. Barde, Mme L. Hassouné, M. G. Chopard, Mme A. Krencker, M. A. Combedimanche, M. J. Mouret.

Absents : M. F. Vandermoere, Mme A. Vial, Mme G. Milliat-Billebaud.

Pouvoirs : Mme A. Vial à Mme F. Cuoq.

A été nommé secrétaire de séance : M. B. Mayaud.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints,
- Fixation de l'indemnité des élus
- Subventions aux associations
- Questions orales

DELIBERATIONS

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Monsieur Gilles SAROUL a présenté sa démission conjointe de ses fonctions de 1er adjoint et de son mandat de conseiller municipal par courrier en date du 20 avril 2026.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission a été transmise à Madame la Préfète de la Drôme pour instruction.

Par courrier en date du 18 mai 2026, Madame la Préfète a notifié son acceptation formelle de cette démission, la rendant ainsi définitive à cette même date et entraînant la vacance du siège au sein de l'assemblée communale.

En application de l'article L. 2122-8 du CGCT, le candidat venant immédiatement après le dernier élu sur la liste dont est issu le démissionnaire est appelé à le remplacer.

Il ressort des résultats proclamés lors des élections municipales que le premier candidat non élu de la liste concernée est Monsieur Jérôme MOURET, né le 26/07/1979, demeurant 1, rue des écoles à Montéléger.

Monsieur le Maire constate que Monsieur Jérôme MOURET remplit les conditions pour succéder à Monsieur SAROUL. Il indique qu'il accepte vouloir siéger au sein de l'assemblée communale.

Il déclare Monsieur MOURET officiellement installé dans ses fonctions de Conseiller Municipal à compter de ce jour et l'invite à prendre place au sein du Conseil Municipal et à participer dès lors aux délibérations.

Monsieur le Maire informe ensuite l'assemblée du courrier de demande de démission de M. Jean-Marie VERGNES, 5ème adjoint, de sa fonction de 5ème adjoint.

D2026-31 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de maintenir le nombre d'adjoints à cinq, tel qu'il avait été fixé lors de la séance d'installation du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- De maintenir à 5 le nombre d'adjoints au Maire

Adopté à l'unanimité

D2026-32 – ELECTION DES ADJOINTS

Les postes de 1er et 5ème adjoints étant désormais vacants, il convient de procéder à une nouvelle élection pour pourvoir aux fonctions d'adjoints au Maire.

Le bureau de vote doit être constitué :

- Monsieur Benoît Mayaud, le plus jeune des élus, a été nommé secrétaire de séance,
- M. Ghyslain Chopard et Mme Lina Hassouné sont nommés assesseurs,

Considérant que, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Monsieur le Maire invite à la présentation des listes de candidats et constate qu'une seule liste de candidats aux fonctions de 1^{er} adjoint et 5^{ème} adjoint au Maire a été déposée. Il est procédé au vote à bulletin secret. Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé à Monsieur le Maire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	17
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.....	17
Majorité absolue.....	9

La liste ayant obtenue la majorité absolue, soit 17 voix (dix-sept voix) ont été élus Adjoints au Maire et immédiatement installés :

- 1^{er} adjoint : Jean-Marie VERGNES,
- 5^{ème} adjoint : Frédéric AUGÉ-COURTOI.

D2026-33 – FIXATION DE L'INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints à cinq,

Vu l'élection des adjoints,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par la loi ;

Considérant que M. Le Maire a demandé expressément à cette assemblée de percevoir une indemnité de fonction inférieure au barème légal :

Il est proposé au conseil municipal :

- De fixer le montant des indemnités des élus comme suit :
 - Maire : 38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - 1^{er} adjoint : 18.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - 2^e adjoint : 18.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - 3^e adjoint : 18.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - 4^e adjoint : 18.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - 5^e adjoint : 18.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - 1^{er} conseiller délégué : 15.00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - 2^{ème} conseiller délégué : 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - 3^{ème} conseiller délégué : 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adopté à l'unanimité

D2026-34 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget primitif 2026 prévoyait une enveloppe globale dédiée au soutien des associations locales.

Toutefois, plusieurs demandes d'attribution n'ont pu être traitées lors de cette séance et nécessitent aujourd'hui une régularisation par délibération complémentaire de l'assemblée.

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

- L'association la **Pétanque du Pétochin** pour **200 €**.
Adopté à l'unanimité
- L'association de Futsall **Olympique Montéleger** pour **200 €**.

Adopté par 16 voix pour, et 1 abstention (Lina Hassouné car son compagnon fait partie de cette association).

- Une nouvelle association dédiée à la pratique de la pétanque vient de se créer sur la commune sous le nom de **Boulegua**. Afin de soutenir son démarrage, il est proposé de lui octroyer une subvention de fonctionnement initial d'un montant de **200 €**.

Adopté à l'unanimité

L'association de football **Entente Sportive Beaumontéléger** a sollicité la commune pour une aide financière exceptionnelle. Cette demande vise le remboursement des frais de repas engagés par le club dans le cadre de l'organisation de la fête des fleurs du 1er mai. Il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de **425 €**.

Adopté par 15 voix pour, et 2 abstentions (Lina Hassouné et Jérôme Mouret)

QUESTIONS ORALES ET DIVERSES

Désignation des représentants aux organismes extérieurs

Suite à la démission de M. Gilles SAROUL, le Conseil municipal procède au remplacement de ses sièges au sein des syndicats intercommunaux. Sont désignés :

- ✓ Au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) : Monsieur Jean-Marie VERGNES.
- ✓ Au SDED (Syndicat d'Énergie de la Drôme) : Monsieur Ghislain CHOPARD.

Informations des syndicats et représentations extérieures

- ✓ SMESV : Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Francis VANDERMOERE a été réélu à l'unanimité à la Présidence du Syndicat Mixte des Eaux Sud Valentinois (SMESV)
- ✓ CDPENAF : Monsieur le Maire a été officiellement désigné pour représenter l'ensemble des maires au sein de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

Plan Canicule et Actions Solidaires (CCAS)

Monsieur le Maire adresse ses vifs remerciements à Madame Cuoq, aux membres du CCAS ainsi qu'aux agents de la mairie pour leur forte implication dans le déploiement du « Plan Canicule » suite au passage en alerte jaune et la reconstitution du registre des personnes vulnérables non tenu ces 5 dernières années.

Le recensement des personnes vulnérables a été affiné (à partir de 85 ans) en croisant les listes électorales et les dossiers de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) mais également par la connaissance des habitants par les élus.

M. Mayaud effectuera des démarches pour l'achat de couvertures de survie. Un stock de 500 bouteilles d'eau a été constitué et les consignes mises à jour.

Par ailleurs, le CCAS est officiellement opérationnel et planifie d'ores et déjà le repas des aînés pour le mois d'octobre prochain.

Agenda

- ✓ 02/06 (11h00) : Réunion avec les services du Conseil Départemental concernant les projets de la voie piétonne, la convention à intervenir avec le Département et le Club de tennis et de la piste cyclable.

- ✓ 02/06 (18h00) : Accueil au Complexe sportif de l'école de Suze-la-Rousse dans le cadre de la Traversée de la Drôme à Vélo (TDV).
- ✓ 05/06 (17h00) : Réunion du Conseil municipal pour les élections sénatoriales.

Manifestations

- ✓ Festivités de mai : Monsieur le Maire remercie les équipes et les élus ; les événements du 1er mai (repas/tournoi) et la cérémonie du 8 mai se sont parfaitement déroulés. La vente des bleuets de France a été particulièrement appréciée.
- ✓ Fête de la Nature (Domaine de Lorient) : Une réflexion est lancée pour que des associations de Montélué puissent y être représentées lors de la prochaine édition.
- ✓ L'événement « Le Chemin des artistes » est en cours de préparation.

Aménagements urbains, Sécurité et Travaux

- ✓ Vidéoprotection : L'étude de sûreté est actuellement en cours. Des propositions techniques et financières seront prochainement soumises à la commune.
- ✓ Pistes cyclables : M. Combedimanche soulève le problème de la piste cyclable entre le quartier des Colombes et le cœur du village. Il indique que cet aménagement est délaissé par les cyclistes en raison d'un manque d'entretien régulier, l'itinéraire étant fréquemment encombré par des cailloux et des branchages. Un signalement sera fait à la DDT (route départementale).
- ✓ Éclairage du stade : M. Augé-Courtoi indique que la société SPIE interviendra prochainement pour procéder au réglage optimal des projecteurs du terrain de sport.
- ✓ Les travaux relatifs à l'aménagement du centre du village sont en cours
- ✓ La réfection du City Parc est trop coûteuse, seul un jeu endommagé sera changé, la réfection du terrain de basket pourrait être refaite par un groupe de volontaires (en cours de constitution).

Départ de séance : Monsieur Ghislain CHOPARD quitte la séance du Conseil municipal à 19h00.

Affaires scolaires, Périscolaire et Enfance

- ✓ Dispositif hors période scolaire : Mme Mollard informe l'assemblée qu'une réunion de travail avec les services du Département est programmée pour le mois de juillet.
- ✓ Aménagements de la rentrée : M. le Maire demande aux élus de s'impliquer dans le déménagement de la garderie dans les locaux de la cantine et de la salle de motricité prévu la semaine n° 28.
- ✓ Projet Garderie : Une demande est faite pour réunir rapidement la commission d'urbanisme et aménagement du territoire afin d'étudier le projet de construction/aménagement d'une nouvelle garderie. Une lettre de mission sera établie afin d'avoir des avis pour le mois de septembre.

Ressources humaines et Organisation des services

- ✓ Le départ à la retraite de M. Pierre-Yves CANET étant prévu au 1er décembre prochain, le Conseil étudiera les scénarios de remplacement.
- ✓ Marché de nettoyage : La commune est en attente des devis des sociétés Guillaume Propreté et MS26. M. Mayaud propose de contacter également la société DRT Propreté.

- ✓ Canaux de communication internes : Il est rappelé que les demandes de travaux sur le bâtiment de l'école faites par la Directrice doivent être transmis directement à M. Augé-Courtoi et Mme Mollard.

Communication municipale

Les élus sont invités à transmettre l'ensemble de leurs articles pour le prochain bulletin municipal avant la date limite du 26 juin 2026.

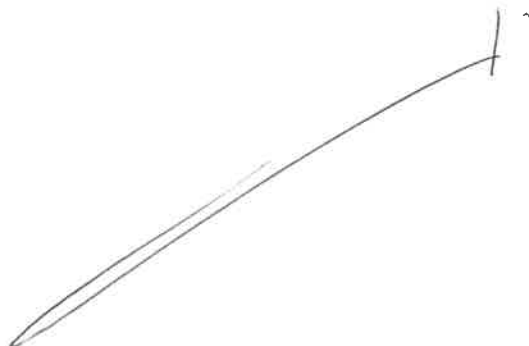
La séance est levée à 19 h 30
Affiché le 02 juin 2026

Le Maire

Le secrétaire de séance

Thierry Chopard

Benoît Mayaud

A long, sweeping, handwritten signature in dark ink, starting from the bottom left and curving upwards to the right, ending with a small vertical stroke.A handwritten signature in dark ink, featuring a stylized 'B' and 'M' with a horizontal line extending to the left.